SOCIÉTÉ

DE

CONSTRUCTION PERMANENTE

DE

QUEBEC.

BIBLIOTHEQUE S.M.E QUEBEC

S. 34

SOCIETE

DE

Construction Permanente de Québec.

Aujourd'hui, le 27 mai, a eu lieu dans les bureaux de la société, l'assemblée annuelle de ses actionnaires.

Ol. Robitaille, écuyer, a été appelé à la présidence, et M. Louis Lessard a été prié d'agir comme secrétaire.

Avant de procéder à la lecture des rapport et états suivants, MM. C. Cinq-Mars et Théophile Ledroit ont été nommés scrutateurs :

Seizième rapport annuel des Directeurs aux actionnaires de la Société de Construction Permanente de Québec.

Les Directeurs de la Société de Construction Permanente de Québec ont l'honneur de vous présenter leur seizième rapport annuel.

Le Bilan comparé avec celui de l'an dernier montre une augmentation considérable dans le chiffre des transactions ; cependant les profits n'ont pas été proportionnels ; et la cause en est que, comme on vous l'a dit il y a douze mois, au manque de placements hypothécaires et conséquemment à la trop grande somme d'argent demeurant à la disposition de la société.

Il vient donc nécessaire, dans l'intérêt de l'institution, que des moyens soient pris pour maintenir la valeur de ses actions et soutenir son crédit à la hauteur de la belle position qu'elle a toujour tenue depuis son origine.

Les règles de l'institution renferment plusieurs moyens de protection, et vos Directeurs recommandent qu'ils soient employés dans le cours de l'année courante, à moins que l'écoulement des fonds ne se fasse autrement, d'une manière avantageuse.

Le premier moyen qu'il recommandent est de changer l'article 52 des Règlements, en retranchant la marge de 33 0/0 mentionné dans cet article, l'orsqu'il s'agit de prêter sur garantie immobilière ou personnelle.

Vons serez en conséquence requis de signer une convocation d'assemblée générale et spéciale des actionnaires pour cet objet, à une date qui sera fixée par le bureau de Direction.

Il est en second lieu desirable aussi que les dépots à intérêt placés dans les fonds de la Société soient remboursés, comme étant maintenant désavantageux aux profits de l'institution.

Enfin un dernier moyen auquel devra avoir recours le bureau de Direction est la mise à exécution de la clause 47 des règlements de la Société.

En vous suggérant comme ci-haut, plusieurs moyens de soutenir le crédit et les profits de la société, les Directeurs sont loin de vous dire que ses affaires ne sont pas prospères ; non, tout au contraire, ils se félicitent, avec vous, du succès constant acquis à l'institution par l'encouragement et la confiance publique.

Dans l'année terminée le 18 de mars dernier, le résultat des opérations, après déductions faites des dépenses de gestion, des intérêts dûs, et des dettes mauvaises ou douteuses ainsi que de l'allouance convenable sur la valeur des placements, le résultat des opérations disons-nous, montre encore un surplus de £40 0 10 sur £60 0 0 versés dans la 73eme classe, étant celle qui est terminée à la date susdite du 18 Mars dernier.

Le bureau de Direction recommande donc que £100 soient payés pour chaque action dûe depuis le 3eme lundi de Mars dernier jusqu'au 3eme lundi de Mars 1873.

Les Directeurs recommandent aussi que le taux d'intérêt suivant soit allouée à ceux des actionnaires qui voudraient retirer le montant versé sur les actions dans les classes qui suivent, savoir :

Pour les actions de la 73ème jusqu'à la 84ème classe 10 0/0 d'intérêt, de la 85ème jusqu'à la 96ème classe 8 0/0 d'intérêt, de la 97ème jusqu'à la 108ème classe 7 0/0 d'intérêt, et 6 0/0 d'intérêt pour les actions de toutes les classes subséquentes.

Pendant l'année écoulée il a été souscrit 525 parts, 87½ ont été retirées, 30½ ont été liquidées, 33 ont été payés en plein, 2 ont été commuées, et 7½ ont été annulées, 160½ en tout, qui étant retranchées du montant souscrit, laissent une augmentation de 364½ parts.

Cette augmentation étant ajouté........ ....364½ parts
au nombre d'actions de l'an dernier 2,154

forme un total de 2,518½ parts

Sur le nombre ci-haut de 525 parts souscrites, 72½ ont été prêtées faisant 2½ parts prêtées de moins que l'an dernier. La Société aurait pu prêter au moins 80 parts de plus, et dans ce cas, les profits, au lieu d'être de £40.0.10 comme ci-dessus auraient été peut-être de £46.0.0.

Les Directeurs désirent attirer votre attention sur le nouveau mode de placements qu'ils ont établi dans le cours de l'année, et ce dans le but, comme il le disait l'an dernier, de favoriser la classe agricole et les propriétaire en général de la campagne. Vous êtes intéressés, comme nous, à faire connaître parmi vos amis ce genre de placements qui peut rendre de grands services parmi les agriculteurs.

Vos directeurs ont l'honneur de vous référer aux états ci-annexés qui vous donnent d'abord les Recettes et les Déboursés de la Société pendant l'année écoulée, ainsi que son actif et son passif à la date du 18 Mars 1872. Lesquels états vous montreront d'une manière claire et précise la stabilité des affaires de la société.

C'est toujours avec le même plaisir que vos Directeurs désirent témoigner de l'aptitude et de l'attention portées par M. le Secrétaire-Trésorier aux affaires de la Sociétée. Les autres employés de l'institution ont égalemsnt bien mérité de leurs Supérieurs et la reconnaissance des Directeurs et des Actionnaires leurs est acquise.

Le tout respectueusement soumis, pour les Directeurs,

F. Vézina,
Président.

État des Recettes et des Déboursés dans les douze mois expirés le 18 *mars* 1872.

DOIT.

	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
A Balance en mains le 20 mars 1871							£7019	7	9
A Capital, savoir :									
Actions non prêtées	£10164	15	0						
Actions prêtées	3255	18	4						
				£13420	13	4			
A Placements échus dans l'année				13305	12	1			
A Intérêt				5568	3	9			
A Dépôts				1426	13	2			
A Dépôts de sureté				323	0	0			
A Assurances de propriétés incendiées et primes d'assurances				298	5	8			
A Amendes				247	8	4			
A Vente de propriétés immobilières				189	16	8			
A Frais d'emprunt				128	17	3			
A Propriétés immobilières				92	9	0			
A Frais d'entrée				67	7	6			
A Jugements				50	5	5			
A Honoraires				27	16	10			
A Transports				5	0	0			
							35151	9	0
							£42170	16	9

AVOIR.

	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Par Placements				£22183	3	1			
Par Capital, savoir :									
Actions prêtées	£7215	10	0						
Actions non prêtées	3218	8	9						
				10433	18	9			
Par intérêt				1744	19	6			
Par Déboursements				847	4	3			
Par Assurance de propriétés incendiées et primes d'asssurances				302	17	1			
Par Honoraires				179	9	10			
Par Dépôts de sûreté				124	0	0			
" " remboursés				82	3	0			
Par Frais d'emprunt				62	5	5			
							35960	0	11
Par Argent dans la banque							6210	15	10
							£42170	16	9

ACTIF.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Valeur présente des hypothèques	£35378	9	7			
Valeur présente des placements	17736	17	4			
Arrérages de versements	3988	13	4			
Montant dû sur vente de propriétés	1500	13	3			
Jugements portant hypothèques	924	0	0			
Propriété immobilière	902	5	4			
Intérêt dû sur dépôts à la Banque	349	19	4			
Argent dans la Banque	6210	15	10			
				£66991	14	0

PASSIF.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Capital versé	£39650	5	0			
Versements faits d'avance	8416	15	7			
Dépôts à intérêt	4451	15	0			
Dépôts de sûreté	1492	0	5			
Honoraires	22	4	9			
Profits et pertes, savoir :				£54033	0	9
Montant dû sur 8 actions non liquidées	320	0	0			
Réserve pour escomptes sur placements, dettes mauvaises ou douteuses	302	3	1			
Balance à diviser	12336	10	2			
				12958	13	3
				£66991	14	0

ETAT PROPORTIONNEL DES PROFITS.

Classe.	Actions.	Montant payé par Action. £	s.	Profit par Action. £	s.	d.	Classe.	Actions.	Montant payé par Action. £	s.	Profit par Action. £	s.	d.
73	1	60		40		10	138	15½	27	10	8	6	7
74	1	59	10	39	7	6	139	8½	27		8		5
75	1	59		38	14	3	140	16	26	10	7	14	7
76	1	58	10	38	1	2	141	19	26		7	8	8
78	2½	57	10	36	15	3	142	6	25	10	7	3	
82	3	55	10	34	3	9	143	17	25		6	17	4
83	4	55		33	12	5	144	5½	24	10	6	11	11
86	6	53	10	31	16	1	145	7	24		6	6	6
87	8	53		31	4	3	146	8	23	10	6	1	3
89	3	52		30		9	147	23	23		5	16	1
90	1	51	10	29	9	2	148	9½	22	10	5	11	
91	2½	51		28	18	2	149	26½	22		5	6	1
92	2	50	10	28	6	5	150	20½	21	10	5	1	3
93	4	50		27	15	3	151	6½	21		4	16	6
94	4½	49	10	27	3	11	152	25½	20	10	4	11	11
95	4½	49		26	13	1	153	39½	20		4	7	5
97	5	48		25	11	6	154	15½	19	10	4	3	1
98	10	47	10	25		10	155	13	19		3	18	10
99	½	47		24	10	2	156	44½	18	10	3	14	8
100	6	46	10	23	19	10	157	42	18		3	10	8
101	2	46		23	9	6	158	32	17	10	3	6	9
102	2	45	10	22	19	[illegible]	159	4	17		3	2	11
104	5	44	10	21	19	3	160	15	16	10	2	19	2
105	3	44		21	9	4	161	19	16		2	15	7
106	5	43	10	20	19	7	162	7	15	10	2	12	2
107	6	43		20	9	11	163	15	15		2	8	9
108	2½	42	10	20		5	164	5	14	10	2	5	6
110	2	41	10	19	1	9	165	21	14		2	2	5
111	1	41		18	12	6	166	52½	13	10	1	19	3
112	10	40	10	18	3	5	167	26½	13		1	16	10
113	4	40		17	14	5	168	57	12	10	1	13	8
114	12	39	10	17	5	7	169	12	12		1	10	8
115	1	39		16	16	10	170	33	11	10	1	8	4
116	6	38	10	16	8	2	171	5	11		1	5	11
117	30	38		15	19	2	172	27	10	10	1	3	7
118	3	37	10	15	[illegible]	3	173	35	10		1	1	3
119	7	37		15	2	11	174	19	9	10		19	2
120	½	36	10	14	14	8	175	24	9			16	9
121	194	36		14	6	9	176	86½	8	10		15	3
122	40	35	10	13	18	8	177	56	8			13	6
123	12	35		13	10	10	178	33	7	10		11	9
124	8½	34	10	13	3	1	179	30½	7			10	2
125	18½	34		12	15	7	180	52½	6	10		8	9
126	12	33	10	12	8		181	29	6			7	5
127	7	33		12		7	182	108	5	10		6	2
128	15	32	10	11	13	3	183	33	5			5	1
129	3½	32		11	6	1	184	16½	4	10		4	
130	11	31	10	10	19	1	185	45	4			3	1
131	3	31		10	12	1	186	12½	3	10		2	4
132	13	30	10	10	5	3	187	16½	3			1	8
133	24	30		9	18	3	188	44	2	10		1	2
134	37	29	10	9	11	11	189	18	2				8
135	2	29		9	5	4	190	27	1	10			4
136	32	28	10	8	19		191	40	1				1
137	4½	28		8	9	3	192	14		10			

Société de Construction Permanente de Québec,
Québec, 18 Mars 1872.

LOUIS LESSARD,
Secrétaire-Trésorier.

RAPPORT DES AUDITEURS.

Nous soussignés, auditeurs de la Société de Construction Permanente de Québec, certifions avoir examiné avec soin tout ce qui a rapport à la Comptabilité, aux transactions de l'année, ainsi qu'à l'état actuel de la Société, et avoir trouvé le tout dans l'ordre le plus parfait.

SAM. BENOIT,
CHS. GOUIN.

Proposé par THÉOPHILE LEDROIT, écuyer, secondé par ALEXANDRE LEMOINE, écuyer ; et résolu :

" Que le rapport et les états qui viennent d'être lus soient approuvés, publiés et imprimés pour l'usage des actionnaires, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé de payer cent louis par chaque part des classes qui expireront dans le cours de cette année, et ce conformément aux règles de la société."

Sur motion de C. CINQ-MARS écuyer, procureur de la Fabrique Notre Dame de Québec, secondé par M. BENJAMIN VOHL représentant EUPHROSINE VERRAULT, il est résolu :

" Que les remerciements de l'assemblée soient votés à MM. les Président, Vice-Président, et Directeurs sortant de charge, ainsi qu'au Secrétaire-Trésorier, pour la manière habile avec laquelle ils ont géré les affaires de la société, et qu'en reconnaissance des services rendus par les Directeurs pendant l'année écoulée, la somme de huit cents piastres soit maintenant votée, pour être divisée entre eux de la même manière que l'an dernier, à l'assemblée annuelle des actionnaires.

On procède ensuite à l'élection des Directeurs, et le dépouillement du scrutin montre que les messieurs suivants sont unanimement réélus pour l'année courante, savoir :

MM. F. VÉZINA,
DR. OL. ROBITAILLE,
G. H. SIMARD,
FRS. GOURDEAU,
J. D. BROUSSEAU,
JOS. HAMEL,
L. J. C. FISET,

Sur motion de F. VÉZINA, écuyer, secondé par JOS. HAMEL, écuyer ; il est résolu :

" Que les remerciements des membres présents sont dûs et votés à MM. les Président et Secrétaire de l'assemblée ainsi qu'à MM. les Scrutateurs et l'assemblée s'est ajournée.

OL. ROBITAILLE,
Président.

LOUIS LESSARD,
Secrétaire.

Société de Construction
Permanente de Québec.
Québec, 27 Mai, 1872.

A une assemblée des Directeurs ci-haut mentionnés, tenue ce jour, les Messieurs suivants ont été réélus, savoir :

Président.—F. VÉZINA, écuyer.

Vice-Président.—OL. ROBITAILLE, écuyer, M. D.

LOUIS LESSARD,

Secrétaire-Trésorier.

Société de Construction Permanente de Québec,
Québec, 27 Mai, 1872.